





Le Mot du Maire ...

La publication de ce nouveau bulletin me donne l'occasion de vous souhaiter à toutes et à tous de joyeuses fêtes et de vous présenter mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour la nouvelle année !

Vœux que je vous renouvellerai de vive voix lors de la traditionnelle cérémonie à la salle des fêtes, le vendredi 5 janvier à 18 h 30.

A cette occasion, notre Conseiller Général Monsieur Jean-Claude Travers, remettra la médaille d'argent à Pierre Charrier pour ses 20 ans de très bons et loyaux services rendus à la commune de Chazey-Bons.

Mes collègues du Conseil Municipal et moi-même, souhaitons que vous soyez nombreux à lui témoigner votre sympathie !

L'année 2007 sera une année importante notamment en raison des échéances électorales : Présidentielles, législatives ...

Les problèmes sont nombreux et nous ne pouvons qu'espérer que les promesses que les différents candidats ne manqueront pas de nous faire se réaliseront rapidement !

Mais il n'y a pas que la France hélas ! Ailleurs aussi souhaitons que cette nouvelle année apporte un peu plus de sagesse et de compréhension aux dirigeants des diverses nations et communautés religieuses.

Pour rester sur le plan communal, l'étude de vulnérabilité du puits de captage, imposée par la réalisation du PLU, arrive à son terme.

Comme vous le constaterez en pages intérieures, les conclusions sont rassurantes aussi bien du point de vue qualitatif que quantitatif. L'hydrogéologue nommé par la DDASS nous dira s'il y a lieu de modifier ou non le périmètre de protection.

2007 verra aussi la réalisation d'un silo à boues de 300 m³ à la station d'épuration de l'Abbaye, ouvrage exigé par la DDASS pour permettre de poursuivre l'épandage des boues sur les terres agricoles.

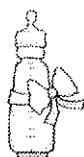
Les différents lotissements prévus ont pris un peu de retard mais ne sont pas remis en cause.

Avec mon Conseil Municipal, je reste persuadé que la commune, j'insiste bien toute la commune, a la capacité et le besoin, d'accueillir de nouveaux habitants.

Pour conclure ce propos, j'adresse de sincères et profonds remerciements à toutes celles et tous ceux qui participent au fleurissement de la commune (bâtiments publics ou propriétés privées). Une exposition de photos réalisées par René Moulin sera bientôt visible en mairie.

Bien Cordialement,
Lucien VERARD

Etat Civil, Année 2006



Soraya EZZARHMOUTI le 28 Février à Belley

Alexandre Bruno Alain Berthilde LECHON le 22 Janvier à Belley

Manon Loane RIBEIRO—MALHEIRO le 26 Juillet à Belley

Nolwenn Victoria SABATÉ le 17 Février à Belley



Marilyn Nicole Géraldine MICHAUD
&
Loïc Roger GODNAIR

le 24 Juin

Christelle MOREL
&
Laurent POUCHOY dit RACONIS

le 24 Juin

Marie-Christine SALSON
&
Jacky André VIGNOLET

le 22 Juillet

Virginie FLORENCEY
&
Jean-François Henri Richard SANCHEZ

le 29 Juillet



Léon Robert CLEMENT le 29 novembre à Aix les Bains

René Antoine Joseph GRANGIER le 4 janvier à Belley

Marie-Louise Françoise MARTIN veuve GUERIN le 9 juillet à Rothonod

Léopold Camille MICHON le 29 avril à Belley

Anne-Marie RAMEL veuve SOIGNON le 9 novembre à Belley

Enquête de vulnérabilité sur le captage d'eau de la commune

Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols, la mairie de Chazey-Bons avait demandé une étude de vulnérabilité de son captage d'eau potable. Cette étude a été réalisée durant l'année et le rapport final vient d'être remis.

Ci-joint l'extrait de la section de conclusion du rapport d'étude.

Le puits de captage de Chazey-Bons fournit une eau de qualité et en quantité suffisante à la Commune et à la Commune de Cuzieu.

Le captage se situe sur la Commune de CHAZEY-BONS au niveau de la tourbière des Pus.

La production journalière est d'environ 280m³/jour, soit 6 à 7 heures de pompage à 42m³/h.

La nappe captée présente un gradient de l'ordre de 1‰. Les lignes d'écoulement convergent vers la zone de captage.

L'aquifère est une nappe captive. Il possède une bonne perméabilité comprise entre 1,09 x10⁻² à 5,14 x10⁻² m/s.

Le captage est situé dans une zone peu vulnérable. La protection de surface semble bonne car l'aquifère est couvert d'un niveau de sable argileux, puis d'un niveau de tourbe argileuse.

Les vitesses de transfert en régime influencé vont de 6 à 21 m/h. Il convient donc d'être très prudent en cas d'accident avec intrusion de produit dans la nappe.

De part son caractère captif, la nappe d'eau ne semble pas en relation avec le ruisseau des Pus.

Les principaux risques de pollution concernent les ouvrages enterrés de type canalisations d'assainissement et cuves à carburant. Les risques sont faibles si les ouvrages sont contrôlés régulièrement.

Il semble intéressant de conserver les piézomètres en bordure de la RN504 et de les protéger par une cloche en béton. Ils peuvent être utilisés en cas d'accident sur la route afin de suivre une éventuelle infiltration de produits dans la nappe d'eau.

Des améliorations peuvent être apportées sur le puits de captage. Il conviendrait notamment :

- de retirer la virole dont l'utilité ne semble pas justifiée ;
- de dessabler les barbacanes ;
- de nettoyer le fond de l'ouvrage et d'y mettre en place des galets calibrés.

Les travaux pourront être contrôlés par une inspection vidéo et un pompage d'essai par paliers.

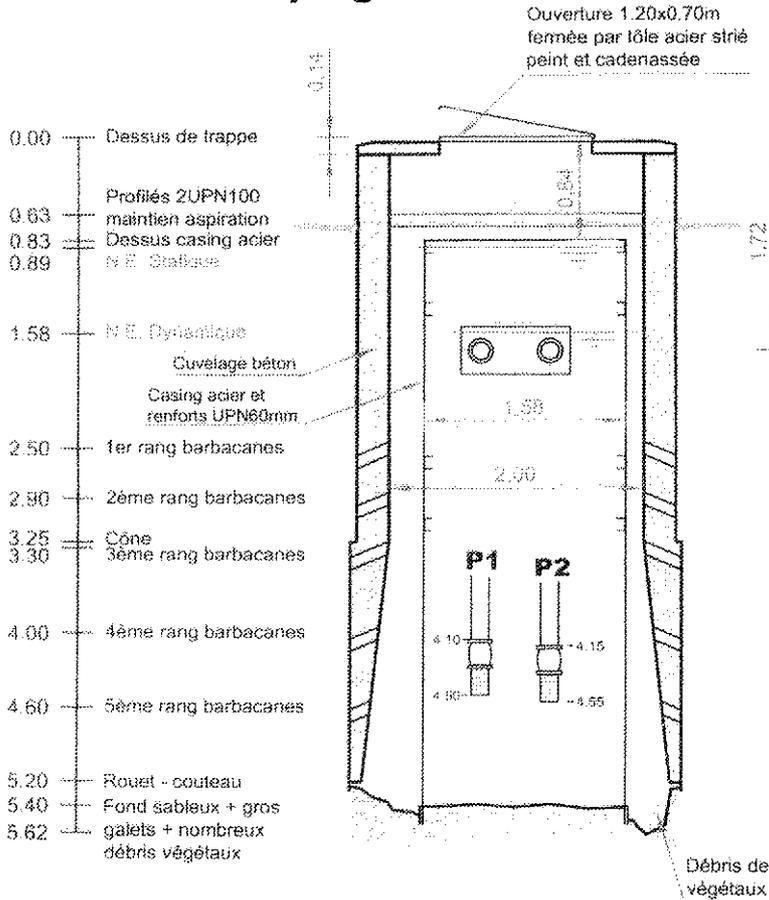
Fait à Vonnas, le 29 novembre 2006

Nicolas LIENART

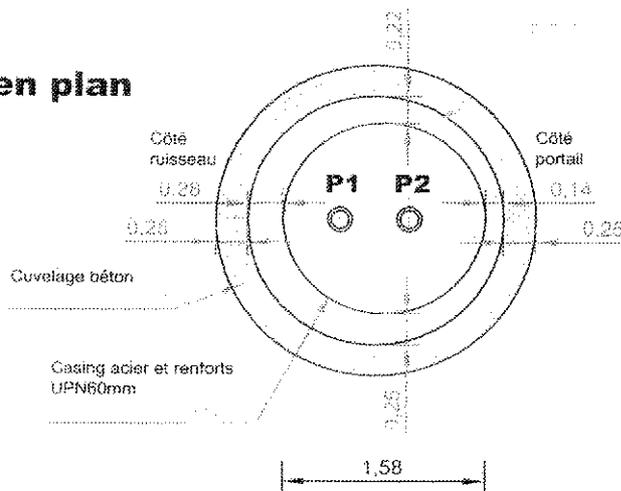
Ingénieur hydrogéologue

Ci-dessous le schéma du puits de captage.

Schéma de principe Puits de captage



Vue en plan



ETAPES Environnement

B.P. 4
Rue des Bons Amis
01540 VONNAS

Station de pompage de CHAZEY-BONS (01)

Inspection vidéo et
essais de pompage

PUITS DE CAPTAGE

SCHEMA DE PRINCIPE

Echelle: 1/50e
Date: 09.10.06
Dessin: A.C.

Dossier: T06.074-2



SOCIÉTÉ D'APPLICATION DE TRAVAUX IMMERGÉS ET PLUVIAUX
Société à responsabilité limitée - 100000 VONNAS - Tél. 04 78 55 97 85

Le nouveau camion de pompier du CPI



Le Centre de Premières Interventions (CPI) de Chazey-Bons est formé de 12 pompiers bénévoles, citoyens de la commune. Le CPI est appelé à intervenir sur des APV (accidents sur voie publique), des inondations, des dégagements de routes, des feux de cheminée, des feux de véhicules, des feux de forêts et de broussailles.

Afin de rendre service à la population, le CPI intervient pour la destruction des nids de guêpes et de frelons présentant un danger pour les habitants.

En 2004 il y a eu 44 interventions de sapeurs pompiers sur la commune, 33 ont été effectuées par le CPI seul et 4 en collaboration avec le Centre de Secours (CS) de Belley.

En 2005, 51 interventions ont été réalisées sur la commune, 13 ont été faites par le CPI seul, 13 interventions ont été réalisées par le CPI avec l'aide du CS de Belley.

Les statistiques pour l'année 2006, ne nous sont pas encore parvenues à ce jour.

Au cours de l'année 2006, la motopompe étant défectueuse, il a fallu acquérir un VPI (Véhicule de Première Intervention) équipé d'une motopompe et d'une citerne de 400 litres.

L'achat de ce camion a été financé par la commune (67.5%), le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain (20%) et l'amicale des Sapeurs Pompiers de Chazey-Bons (12.5%).

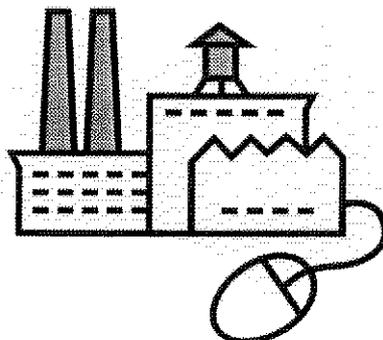
Suite à l'achat de ce camion, il est prévu de réaliser une manœuvre en collaboration avec le CS de Belley. Monsieur le Maire, l'ensemble du conseil municipal ainsi que la population sont invités à suivre le déroulement de cet exercice dont la date et le lieu restent encore à fixer.

L'amicale des Sapeurs Pompiers organisera un voyage au mois de juin et la brocante au mois de septembre.

Le chef de corps et l'ensemble des sapeurs pompiers remercient la générosité et l'accueil de la population lors de la vente des calendriers.

Toute personne souhaitant devenir sapeur pompier bénévole au sein du CPI de Chazey-Bons est invitée à se faire connaître auprès du chef de corps, le caporal Michaud Olivier. (0479422546)

Création d'un groupe de liaison Municipalité – Entreprises



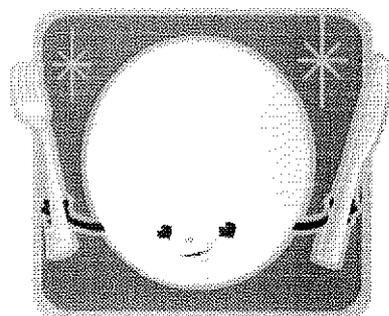
La commune de Chazey-Bons bénéficie d'une implantation d'entreprises tout à fait importante et qui a connu une expansion ces dernières années. Cette activité se répartit sur deux zones principales, au Nord de la commune à Chazey-Bons sur l'espace de l'ancien Comptoir du Bâtiment et au Sud sur la zone d'activité de Penaye.

Lors de plusieurs débats au sein du conseil municipal, et aussi lors de conversations avec les entrepreneurs et les habitants, plus particulièrement les riverains des zones d'activités, il est apparu nécessaire d'organiser une structure de communication entre entreprises et municipalité avec pour principaux buts de :

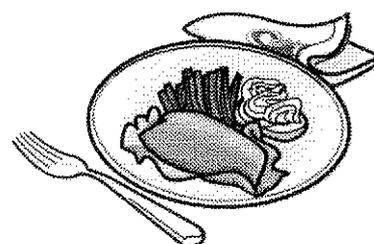
- Prendre connaissance de certains problèmes liés à l'activité économique, de discuter et identifier des solutions, que cela soit relatif à l'insertion dans l'environnement, à la sécurité, ou l'implantation d'activités nouvelles.
- Travailler à définir un schéma directeur d'aménagement et de développement à moyen terme de l'espace d'activité économique sur la commune, ceci afin de traiter par avance les aspects d'insertion dans l'environnement, d'aménagement d'infrastructures et d'évaluer des secteurs d'implantations futures.

Deux réunions se sont tenues entre un petit groupe de dirigeants d'entreprises et des représentants du conseil municipal. Un calendrier de rendez-vous réguliers trimestriels a été établi. La prochaine réunion est planifiée pour le Lundi 5 Mars à 18h00 à la mairie. Les entrepreneurs intéressés sont cordialement invités.

Installation de la nouvelle cantine scolaire



Compte tenu du nombre d'enfants mangeant à la cantine (une trentaine environ) le local de l'école maternelle s'est avéré trop petit. Les élèves ont pris la décision de transférer le restaurant scolaire dans la petite salle de la salle polyvalente. Les travaux d'aménagement ont été réalisés par les employés communaux et les artisans locaux pour l'électricité et la plomberie. Tout est fonctionnel depuis la rentrée des vacances de Toussaint et enfants, parents, Marie-Thérèse JOUANNE et Juana DUCRUEZ (agents communaux responsables), s'en montrent satisfaits. Notre seul regret est donc de ne pas l'avoir réalisé plus tôt ...



Le budget 2006 en quelques chiffres..

Dépenses de fonctionnement

- Total des dépenses réelles	661 563
- Total des dépenses d'ordre	137 403
 Total général de fonctionnement	 798 966

Recettes de fonctionnement

- Total des recettes de fonctionnement	544 240
- Excédent antérieur reporté	254 726
 Total général des recettes	 798 966

Détail des recettes des contributions directes (4 taxes)

* taxe d'habitation	36 506
* foncier bâti	84 026
* foncier non bâti	5 472
* taxe professionnelle	190 758



Principales réalisations

- Acquisition d'un véhicule incendie pour les pompiers	39 468 €
- Réfection de la cour de l'école primaire	10 858 €
- Plaques de rues pour Chazey et Rothonod et fournitures de voirie	10 000 €
- Achat et mise en place de totems avec le nouveau logo de la commune devant la mairie	5 700 €
- Construction d'un silo à boues (en cours d'étude)	180 000 €
- Etude de vulnérabilité du puits de captage de l'eau (en cours)	16 650 €

Numérotation et dénomination des voies

Hameaux de Rothonod et de Chazey

Les plaques et les numéros sont enfin arrivés en mairie

Les numéros seront placés par la société FEUR et les plaques de rues par les employés communaux.

En 2007, l'opération s'achèvera pour la commune avec le hameau de Cressieu ainsi que les lieu-dits Penaye et Montchoisi.

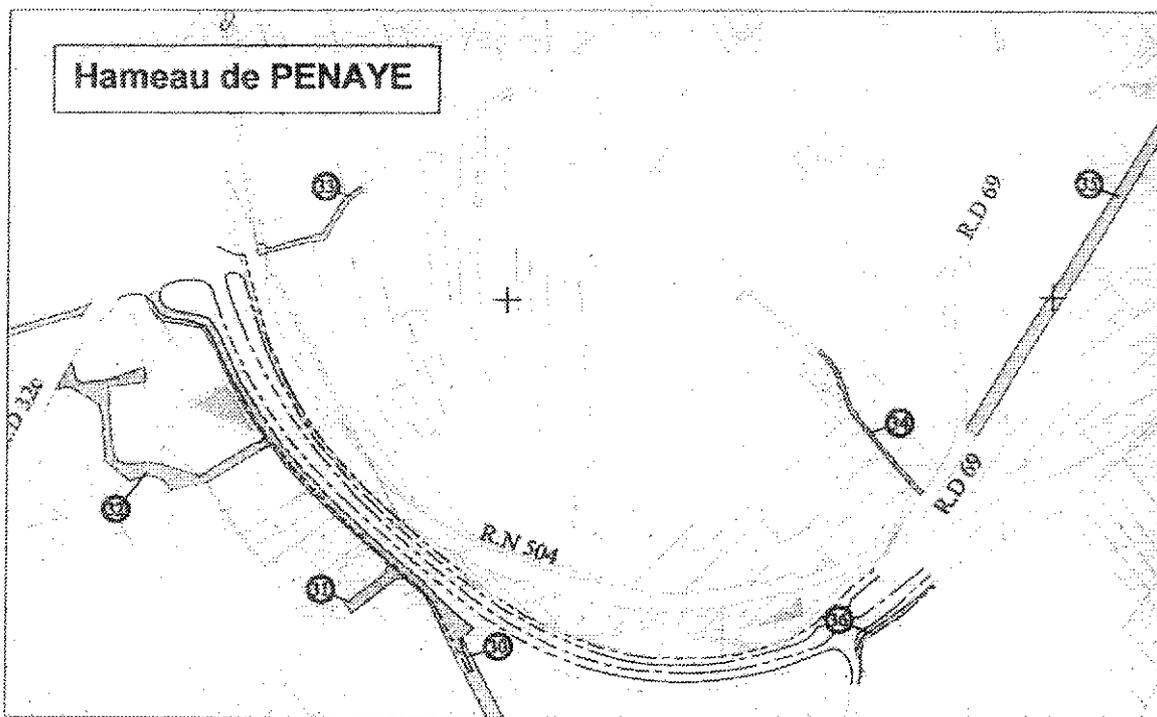
Dans le même temps, un plan de la commune sera réalisé et implanté sur les deux totems installés à l'entrée du parking de la mairie mais également dans chaque hameau. Un tirage papier est envisagé et sera disponible en mairie.

Hameaux de Cressieu, lieu-dits de Penaye et Montchoisi

Le rapport d'enquête sur la refonte du tableau des voies communales a été remis à la municipalité.

Un extrait de ce rapport, disponible en mairie, est joint à ce bulletin et présente une vue d'ensemble des voies des secteurs Cressieu, Penaye et Montchoisi, qui seront prochainement nommées et numérotées.

Ces noms ne sont pas tous définitifs et la municipalité réfléchit, à trouver des dénominations qui soient « parlantes » pour les habitants des secteurs concernés.



✓ VC 29 dite « D'en Fresent » (*nouvelle*) part de la RN 504, passe la voie ferrée et se termine à hauteur de la parcelle cadastrale D n° 71. Longueur de 225 m largeur moyenne de 3.00 m.

✓ VC 30 dite « Du Marais » (*ex : Du Bac*) part de la RD 32 c, au carrefour Intermarché et rejoint la RD 32 C au virage du Bac. Longueur de 1007 m, sur 550 m largeur moyenne de 3.50 m et sur 457 m, largeur moyenne de 7.00 m. (longueur modifiée, différence en plus: 847 m).

✓ VC 31 dite « Impasse du Chatet » (*nouvelle*) part de la VC n° 29 du Marais et se termine vers l'atelier AMB. Longueur de 67 m et largeur moyenne de 7.50 m.

✓ VC 32 dite « Rue du Chatet » (*nouvelle*) part de la VC n° 29 du marais derrière Intermarché et se termine sur la RD 32 C, vers Stationmarché avec antenne jusqu'à Autosûr. Longueur de 329 m, largeur moyenne de 7.00 m.

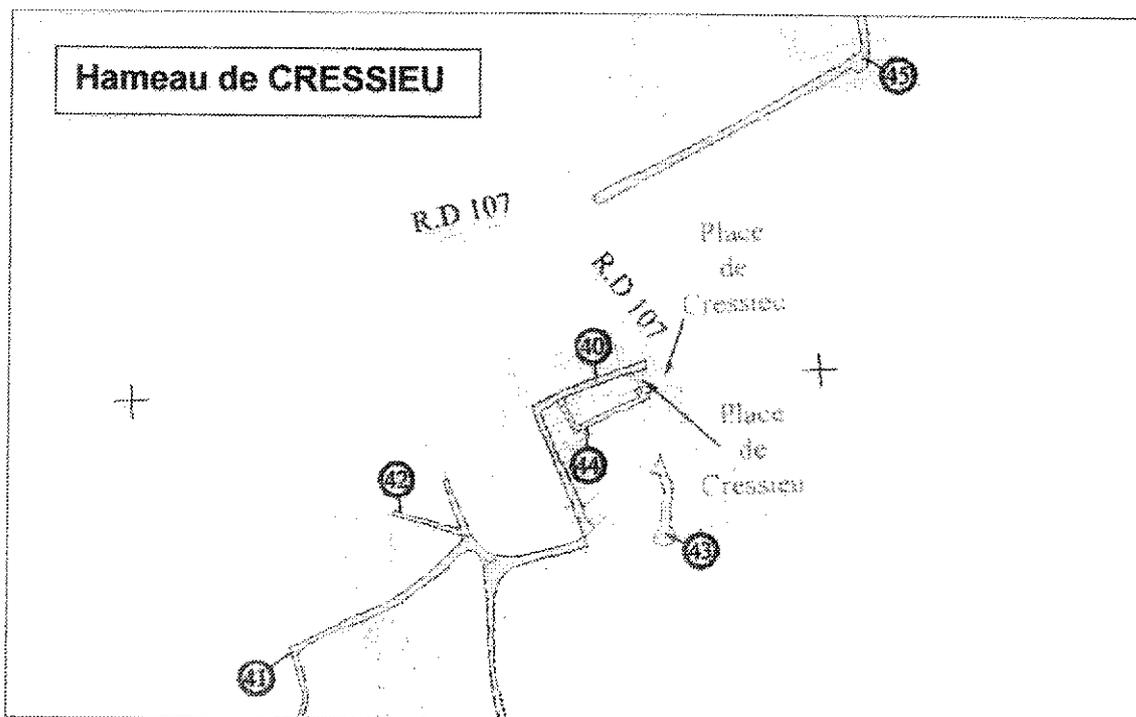
✓ VC 33 dite « Chemin du Bourbouillon » (*nouveau*) part de la VC n° 3, vers le PN n° 42 de la voie ferrée Virieu-Belley et se termine à la limite Nord-est de la propriété DICORATO. Longueur de 178 m, largeur moyenne de 4.50 m.

✓ VC 34 dite « De Penaye » part de la RD 69 au PK 11.021, 40 m après le PN n° 40 de la ligne Virieu-Belley et se termine à la maison MATHERN Guy. Longueur de 160 m, largeur moyenne de 3.00m.

✓ VC 35 dite « De Pénéaz » part de la RD 69 au PK 11.071 au lieu dit Perrage et dessert la maison ex. THOMASSIER. Longueur de 420 m, largeur moyenne de 4.00m.

✓ VC 36 dite « De l'Equaz » (nouvelle) part de la RD 69, carrefour avec la RN 504 et se termine à l'entrée de la maison PACCELLI. Longueur de 59 m, largeur moyenne de 3.50 m.

▪ Sur le hameau de CRESSIEU.



✓ VC 37 dite « De Cressieu à la RN 504 » part de la RD 107 au Sud de Cressieu vers la maison BERNARD, reçoit le chemin du Réservoir à 1150 m de son origine, longe la voie ferrée Virieu-Belley, la traverse au PN n° 42 et rencontre la RN 504. Longueur de 2559 m, largeur moyenne de 5.00m. (longueur modifiée différence en moins : 109 m)

✓ VC 38 dite « De Barvier » part de la RN 504 au PK 6.803, franchit la voie ferrée au passage à niveau non gardé et se termine à la VC n° 37. Longueur de 720 m, sur 400 m largeur moyenne de 4.00m et sur 320 m largeur moyenne de 2.00m (longueur modifiée différence en plus: 370 m)

✓ VC 39 dite « Du Réservoir » (nouvelle) part de la VC n° 37 à 1150m de son origine et se termine au réservoir. Longueur de 148 m, largeur moyenne de 3.50 m.

✓ VC 40 dite « Du Village de Cressieu » part de la RD 107 dans la traverse de Cressieu face à l'ancien lavoir, dessert la maison MEUNIER et se termine sur la RD 107 vers la maison BERNARD. Longueur de 188 m, largeur moyenne de 4.50 m.

✓ VC 41 dite « De Vaux » part de la VC n° 37 à la Croix de Cressieu, dessert les maisons COLLOMB et se termine à l'entrée de la propriété MARESQUET. Longueur de 545 m, sur 139 m largeur moyenne de 4.50m et sur 406 m largeur moyenne de 2.50m (longueur modifiée différence en moins: 406 m)

✓ VC 42 dite « Chemin des Veuves » (*nouveau*) part de la VC n°41 de Vaux, vers la Croix et se termine au garage CATHELIN Longueur de 71 m, largeur moyenne de 3.00 m.

✓ VC 43 dite « Chemin du Lotissement » (*nouveau*) part de la RD 107 dans la traverse de Cressieu et dessert les maisons du lotissement. Longueur de 63 m, largeur moyenne de 6.00 m.

✓ VC 44 dite « Chemin des jardins » (*nouveau*) part de la place de Cressieu, longe la propriété RAMEL et se termine sur la VC n° 40 du village, vers la maison MEUNIER. Longueur de 75 m, largeur moyenne de 3.50 m.

✓ VC 45 dite « Du Vieux Château » part de la RD 107 dans la traverse de Cressieu vers la ferme de Seyssel et se termine à l'Est du village. Longueur de 220 m et largeur moyenne de 6.00 m.

1.2 -Voies à caractère de place publique :

☑ Place de l'église – dans la traverse de BONS par la VC n° 1 – entre les P 141 m et 179 m de son origine et autour de l'église. Surface 900 m²

☑ Place de la mairie – dans la traverse de Bons par la RN 504 A au PK 4.449 – La gare SNCF. Surface 1370 m²

☑ Place de Cressieu - Dans la traverse du village de Cressieu, bordée par la RD 107 en face du vieux lavoir et par la VC n° 39. Surface 247 m²

☑ Place de la Chapelle de Cressieu – bordée par la RD 107, dans la traverse de Cressieu et autour de la Chapelle. Surface 275m²

☑ Place des Chandelles – (*nouvelle*) bordée par les lots du lotissement des chandelles jusqu'à la VC n° 16. Surface 1723 m²

☑ Place de l'école – (*nouvelle*) entre le bâtiment de l'école et la VC n°1. Surface 892 m²

☑ Place de la chapelle de Chazey – (*nouvelle*) entre la propriété PECCOUD, la chapelle et la VC n° 22. Surface 110 m²

DE VONNAS A CHAZEY-BONS

Est-ce que son goût pour les bonnes saveurs ne viendrait pas de ses origines ? Car le « petit Michel » a passé son enfance à Vonnas au sein du milieu familial avec trois frères et trois sœurs. Ses parents tenaient dans le village une boucherie-charcuterie, située..où ?.. à côté de l'hôtel restaurant réputé déjà : La Mère Blanc !

Chaque lundi les parents de Georges Blanc cuisinaient les cous et les ailes de poulets restant du week end, bien sûr recette à la crème ! et ils les distribuaient gentiment aux voisins et amis du restaurant.

Mais avez-vous deviné qui est le « petit Michel » ?
C'est Monsieur l'abbé Michel Page en résidence à Chazey-Bons.

Après des études au Petit Séminaire à Méximieux où il réussit son bac en 1954, il vient dans notre région : au Grand Séminaire à Belley pour étudier la philosophie, la théologie et la Bible et il est ordonné prêtre en 1959 à Ars.

Ensuite il va beaucoup parcourir la région : vicaire à Bourg, à Trévoux, à Ferney Voltaire puis curé à Crozet-Chevry, à St André sur Vieux Jonc, à Bourg, à Virignin, à Feillans Monziat.

Et il arrive en 1998 à Belley où il est nommé prêtre auxiliaire sur le secteur de Belley chargé du groupement « Les rives du Furans » soit huit communes.

Ils ne sont que deux prêtres à plein temps heureusement aidés par quelques prêtres retraités.

Il ne chôme pas et son regret est le manque croissant d'enfants envoyés pour une instruction religieuse.

Mais qu'est ce qui anime aussi Monsieur l'abbé ?

Il aime jardiner : surtout son potager. Il s'est mis à l'ordinateur et via Internet il fouille les actualités religieuses. Il s'intéresse aussi à l'histoire des religions –périodes récentes. Chaque année la famille- frères et sœurs et leurs conjoints- se réunit. L'année dernière tous sont partis découvrir la Slovénie.

A l'automne il aime participer aux vendanges (quand son bras ne lui joue pas de mauvais tours !..) et suivre la transformation d'une grappe de raisin.

Comme il dit à la messe : « le vin fruit de la vigne et du travail des hommes »

Voici retracé l'itinéraire de notre prêtre de la commune

Calendrier des manifestations 2007



LES FESTIVITES PROCHAINES

- Dimanche 7 Janvier 2007: Thé Dansant des Rois du Club de l'Amitié
Week end du 14 Janvier 2007 : Journées Boudin de La Société de Chasse
Samedi 24 Février : Boudin du Foot
Samedi 10 Mars : Repas dansant du Sou des Ecoles
Samedi 23 Juin : Repas du Foot au stade
Week end du 1^{er} Juillet : Fête du Four de Cressieu et vide grenier
Samedi 7 Juillet : Concours de pétanque du Foot
Dimanche 23 Septembre : Brocante des pompiers et
Brioche du Sou des Ecoles
Samedi 1^{er} Décembre : Boudin du Fleurissement

Conte de Noël

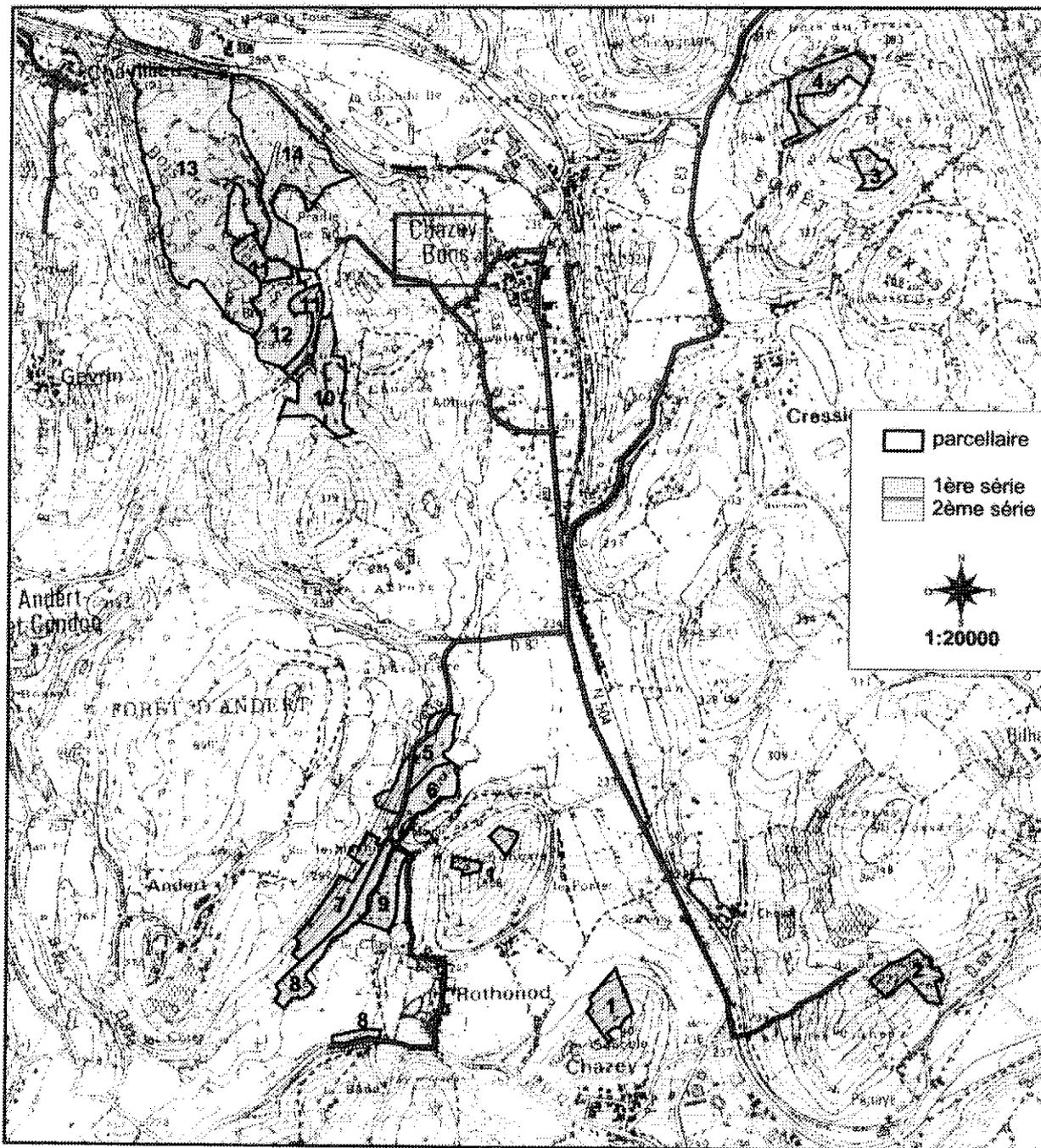


LA NUIT AVANT NOËL

Extrait du premier conte du Père Noël d'après Clément Clarke Moore
Publié en 1823

Dehors, tout à coup, il se fit un grand bruit !
Je sautais de mon lit, courais à la fenêtre, j'écartais les volets,
J'ouvrais grand la croisée.
La lune sous la neige brillait comme en plein jour.
Alors, parut à mon regard émerveillé, un minuscule traîneau et
Huit tout petits rennes conduits par un bonhomme si vif et si léger qu'en
Un instant je sus que c'était le Père Noël !
Plus rapides que des aigles, ses coursiers galopaient, lui il les
Appelait, il sifflait, il criait :
« Allez Fougueux, allez Danseur, Fringant, et puis Renarde,
En avant Comète, Cupidon en avant, Tonnerre, Eclair, allons, allons
Au dessus des porches, par delà les murs ! allez ! allez plus vite encore ! »
Comme des feuilles mortes poussées par le vent, passant les obstacles,
Traversant le ciel, les coursiers volaient au dessus des toits,
Tirant le traîneau rempli de jouets.
En un clin d'œil, j'entendis sur le toit le bruit de leurs sabots qui caracolaient.
L'instant qui suivit, le Père Noël d'un bond descendait par la cheminée.
Il portait une fourrure de la tête aux pieds, couverte de cendres et de suie, et ,
Sur son dos, il avait une hotte pleine de jouets comme un colporteur avec ses paquets.

La Forêt Communale de Chazey-Bons



Commune	Origine	Canton forestier	Surface
Chazey-Bons	FS Bons	Voillenans	53,01
Chazey-Bons	FS Chazey	Narboréaz	2,20
Chazey-Bons	FS Cressieu	Sur le Plan de Laye	3,39
Chazey-Bons	FS Cressieu	Essart Vieux	1,50
Chazey-Bons	FS Rothonod	Chongne	1,08
Chazey-Bons	FS Rothonod	Les Vernes	0,45
Chazey-Bons	Acquisition 1963-1965	Penaye	3,15
Chazey-Bons	Acquisition 1963-1965	Le moulin d'Andert	2,03
Andert-Condon	Acquisition 1963-1965	Le moulin d'Andert	12,62
Total			79,43

FS = forêt sectionale¹

¹ forêt appartenant à l'origine à la section de commune

Origine de la forêt

Une partie des terrains constituant la forêt actuelle provient des différentes forêts sectionales de la commune dont l'origine est immémoriale et l'autre partie d'acquisitions récentes (1963-1965). A ce jour, la surface de la forêt communale est d'environ 79 hectares.

La gestion passée

Avant 1987, chaque *section de commune*² possédait un *règlement d'exploitation*³ qui prévoyait un traitement en taillis simple à la révolution de 8 à 12 ans. Cette pratique a entraîné un appauvrissement des sols et limitait la récolte ligneuse à des petits bois de faible valeur.

Les coupes prévues ont été délivrées et exploitées régulièrement jusque dans les années 1960 puis l'*affouage*⁴ a fortement chuté dans les années 60 avec l'arrivée du chauffage à mazout.

En 1965, face à ce constat et parce que les produits exploités ne procuraient que de très faibles revenus, la commune a décidé d'entreprendre la mise en valeur forestière des meilleurs sols par une grande et unique opération de reboisement (résineux et peupliers).

Une forêt aménagée

La forêt communale bénéficie du *Régime Forestier*⁵ et, à ce titre, est gérée par l'Office National des Forêts. Elle fait l'objet d'un aménagement pour une durée de 25 ans (1987-2011). L'aménagement est un document qui, après avoir fait l'analyse du milieu naturel et des besoins socio-économiques, fixe les objectifs et planifie toutes les interventions (coupes et travaux) nécessaires ou souhaitables à moyen terme.

² division du territoire de la commune dotée de biens distincts et d'un hameau

³ programme des coupes (date et localisation) dans une forêt traitée en taillis ou taillis sous-futaie

⁴ (droit d') : bois accordé (délivré) dans certaines conditions, aux habitants de la commune pour les besoins du foyer (principalement bois de chauffage)

⁵ ensemble des lois et règlements appliqués à la gestion des forêts publiques pour assurer leur état de conservation dans l'intérêt général

Des règles de culture sont définies pour chaque peuplement.

La forêt communale de Chazey-bons est affectée principalement à la production de bois d'œuvre feuillu, de bois d'œuvre et bois d'industrie résineux et de bois de chauffage feuillu.

Elle est divisée en deux *séries d'aménagement*⁶ dont la 1^{ère} est traitée en futaie régulière essentiellement résineuse. La 2^{ème} série est traitée en taillis de chênes pubescents et feuillus divers à la *rotation*⁷ de 50 ans.

Le plan de gestion 1987 – 2011 prévoit :

- L'entretien et l'amélioration des peuplements résineux en pratiquant les dégagements et les éclaircies nécessaires
- L'exploitation des peupleraies une fois à maturité
- Le renouvellement de ces peupleraies
- La réorganisation éventuelle de l'affouage (si reprise des coupes affouagères)

La sécheresse de 2003

En 2003, notre forêt a subi la sécheresse et la canicule entraînant la mort de nombreux épicéas situés sur les sols les plus superficiels notamment dans la parcelle 11 qui a fait l'objet d'une coupe en octobre dernier afin d'extraire les arbres secs et malades.



Epicéa affaibli par la sécheresse puis attaqué par le bostryche, insecte ravageur

L'aménagement de la forêt communale de Chazey-Bons sera révisé en 2011. A cette occasion, un bilan sera réalisé et de nouveaux objectifs seront définis.

⁶ ensemble de parcelles dont l'objectif est identique

⁷ délai séparant deux passages successifs d'une coupe de même nature dans la même parcelle



Le mot du Président,

Aujourd'hui, chacun peut mesurer que l'école publique offre à tous les moyens d'accéder à une éducation correcte sans distinction de niveau social, de race ou de religion.

Pourtant on demande toujours plus à l'école :

- Former les élèves aux nouvelles techniques de communication
- Apprentissage d'une langue étrangère dès la primaire
- Dans un monde où la violence règne, où les catastrophes sont de plus en plus fréquentes faire comprendre à nos enfants les règles de citoyenneté, de respect et de défense de la nature.

L'école manque cruellement de moyens financiers et humains pour lui permettre à nos enfants d'acquérir les outils indispensables à une scolarité épanouie.

Bien sûr, le budget alloué par notre commune est important mais pas inépuisable, c'est pourquoi le SOU DES ECOLES reste un maillon essentiel pour contribuer à assurer le bien être des élèves à travers l'achat de matériels, participation aux déplacements pour les cours de piscine, etc...

Je tiens à remercier chaleureusement tous les membres du bureau ainsi que les parents d'élèves qui répondent présents lors de l'organisation de nos différentes manifestations.

Le Président

Emile PERRAUD

BILAN FINANCIER ANNEE SCOLAIRE 2005/06

RECETTE : 10 708.26 €

DEPENSES : 8 573.64 €

LES MEMBRES DU BUREAU

LE BUREAU

Président : M. PERRAUD Emile
Vice Présidente : Mlle DERQUE Sophie
Secrétaire : Mlle COLOMBOTTO Marie-Noëlle
Secrétaire Adjoint : M. REBOUX Frédéric
Trésorière : Mme GOEDERT Laurence
Trésorier Adjoint : M. GALLET Fabrice

LES MEMBRES

Mme BOVE Bernadette
Mme CHARVET Michèle
Mme COSTA Yasmina
Mme HELFER Anne
Mme MEISTERTZHEIM Delphine

MANIFESTATION 2006 /2006

- Opération Brioches le 24 septembre 2006
- Marché de Noël le 19 décembre 2006 à la Salle des Fêtes de CHAZEY BONS
- Soirée dansante le 10 mars 2007
- Opération « Chocolats de PAQUES »
- Journée détente pour clôturer l'année scolaire.

PROJETS 2006/2007

MATERNELLE	PRIMAIRE
- Noël (cadeaux collectifs, sortie cinéma , goûter, friandises)	- Noël (cadeaux collectifs, cinéma ou spectacle, goûter)
- visite d'un parc animalier Zoo de Fitillieu	- Marché de Noël
- Participation à l'achat d'un coin cuisine « dinette » subventionné en partie par la Mairie	- Achat de matériel sportif
- budget photos (150 €)	- Renouvellement des Abonnements
- Venue de l'association « INTERLUDE » jeux géants en bois sur 1 ou 2 séances de 2 h ou un après-midi complet à définir	- Achat d'une télévision
	- Piscine du 19 mars au 29 juin le vendredi après-midi
	- Journal scolaire : impression faites par un imprimeur.
	- sortie de fin d'année : accro-branches ou participation aux jeux « INTERLUDE » des maternelles si après-midi complet
	- Achat de dictionnaires pour offrir aux enfants de CM2 en fin d'année

Les parents des élèves inscrits à l'école de CHAZEY BONS sont membres de plein droit de l'association.

LE SOU DES ECOLES VOUS SOUHAITE DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE

Pages pratiques



Documents d'identité

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Se présenter personnellement (empreinte digitale et signature) à la mairie de son domicile (les enfants mineurs doivent être accompagnés par l'un des parents) muni des pièces suivantes :

- Deux photos d'identité récentes et non découpées .
- Livret de famille ou extrait d'acte de naissance (préciser les dates et lieux de naissance des parents) .
- Deux justificatifs de domicile différents et récents (pour les majeurs domiciliés chez leurs parents, fournir également des justificatifs au nom de l'intéressé) .
- Carte d'identité à renouveler (en cas de perte ou de vol fournir la déclaration) .
- En cas de naturalisation récente joindre le certificat de nationalité .
- En cas de divorce fournir le jugement intégral de divorce .

PASSEPORT ELECTRONIQUE

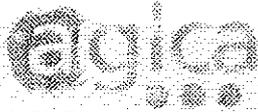
Se présenter personnellement à la mairie de son domicile muni des pièces suivantes :

- Passeport à renouveler ou déclaration de perte ou de vol selon le cas .
- Extrait d'acte de naissance (à demander à la mairie du lieu de naissance)
- Deux photos d'identité récentes et identiques nouveau format.
- 60 € en timbres fiscaux (bureau de tabac ou recette des impôts) .
- Deux justificatifs de domiciles (2 factures différentes : eau, E.D.F., carte de sécurité sociale ...)
- Les enfants mineurs doivent être accompagnés de l'un des parents .
- Les majeurs domiciliés chez leurs parents doivent fournir des justificatifs à leur nom ou une attestation d'hébergement établie par leurs parents et qui devra être certifiée par le Maire .
- En cas de divorce fournir le jugement intégral et définitif de divorce .

Validité : 10 ans

En cas de demande simultanée des deux documents, les pièces justificatives seront fournies en un seul exemplaire chacune et un imprimé unique sera complété .





FORMATION POUR LES BENEVOLES D'ASSOCIATIONS

JEUDI 15 FEVRIER 2007
20H à 22H30

Féd. Départ. des Foyers Ruraux de l'Ain
2 rue Sainte Marie 01300 Belley

Le fonctionnement d'une association

40 questions

40 réponses pour être en règle

Fonctionnement statutaire - Responsabilités
Activités économiques - Fiscalité - Emploi
Organisation de manifestations, etc...

Les règles de base du fonctionnement d'une association

Participation : 10€ par association (limité à 2 personnes/ asso)

(Attention ! Le nombre de places est limité)

Intervenante : Valérie Palmisano (Ain Profession Sport et Culture)

Chaque association participante bénéficie d'un suivi individualisé gratuit de 2 heures

Informations et inscriptions

AGLCA - Agence pour la Gestion, la Liaison et le Conseil aux Associations

Marie Rouxel ou Tony Bureau **04 74 23 29 43**

Maison de la Vie Associative

2 bd Irène Joliot Curie 01006 Bourg-en-Bresse cedex

Email : point-appui.aglca@wanadoo.fr

Rhône-Alpes région





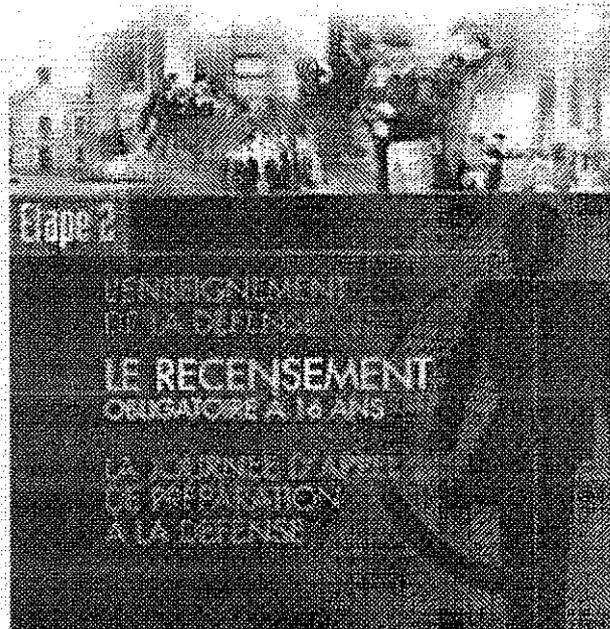
Recensement

Une démarche civique en 3 étapes, obligatoire à 16 ans

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire

La mairie (ou le consulat), vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).



Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Source : SGA/DSN

Contact : ac-rgsn-brc@dsn.sga.defense.gouv.fr

Copyright Ministère de la Défense 2002

LA SECURITE DES PISCINES PRIVEES

Quelles piscines sont concernées ?

La sécurité des piscines a fait l'objet de la loi n° 2003-9 du 03/01/2003 (JO du 04/01/2003) et de deux décrets n° 20031389 du 31/12/2003 (JO du 31/12/2003) et n° 2004-499 du 07/06/2004 (JO du 08/06/2004).

Depuis le 1er janvier 2004, les piscines privées nouvellement construites, à usage individuel ou collectif, doivent être pourvues d'un dispositif de sécurité.

Depuis le 1er mai 2004, les piscines existantes des habitations données ou en location saisonnière sont également soumises à cette obligation.

Le 1er janvier 2006, toutes les autres piscines existantes devront être équipées.

Un guide d'information est à votre disposition en Mairie de Chazey-Bons.

Adresses et contacts utiles :

- Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.
- Direction générale de l'urbanisme de l'habitat et de la construction

Arche de la Défense Paroi Sud

92055 - La Défense cedex

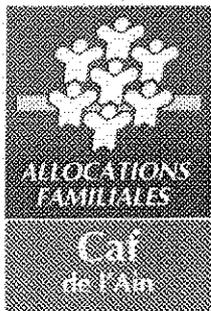
ou

Directions départementales de l'équipement (DDE)

Liens internet :

www.logement.gouv.fr

www.cohesionsociale.fr



CAF de l'Ain :

Des informations sur vos droits accessibles en permanence

Dans l'objectif de renforcer l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides d'action sociale, la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain met à votre disposition **deux services accessibles en permanence** permettant d'obtenir des informations générales, mais aussi des informations personnalisées sur les dossiers allocataires.

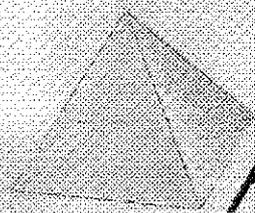
N'oubliez pas que pour consulter les renseignements personnalisés de votre dossier, il est nécessaire de vous munir de votre numéro allocataire et du code confidentiel communiqué par votre CAF. Si vous ne l'avez plus, demandez le par E-mail à partir du site Internet Caf ou par courrier.

Par INTERNET : www.ain.caf.fr

- Pour consulter la date, le montant de vos prestations et le suivi de votre courrier.
- Pour imprimer une attestation de paiement ou un formulaire de demande de prestations.
- Pour communiquer avec votre CAF en nous adressant un E-mail.
- Pour connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et des aides d'action sociale de votre CAF.
- Pour connaître la permanence d'accueil la plus proche de votre domicile.

Par TELEPHONE : 0 820 25 01 10 (0,118 € TTC par mn)

- **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**
 - Pour connaître les conditions d'attribution des principales prestations.
 - Pour consulter votre dossier (date et détail des paiements, état de traitement de votre courrier, demande d'une attestation de paiement).
- **du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h**
 - Pour contacter le technicien conseil assurant le traitement de votre dossier, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre code confidentiel.



ASSOCIATION
DÉPARTEMENTALE
D'AIDE AUX PERSONNES
DE L'AIN

ADAPA



L'aide à domicile pour tous

Quels que soient votre situation et vos besoins d'aide, l'**A.D.A.P.A.** met à votre service son **réseau de professionnels**.

Plus de 850 salariés s'efforcent de vous faciliter la vie au quotidien sur l'ensemble du département.

Selon votre lieu de résidence, nous vous proposons :

- service d'aide à domicile,
- service de soins à domicile,
- service de portage de repas,
- service d'auxiliaire de vie pour personnes handicapées,
- service mandataire d'employées de maisons, de jour, de nuit, de week-end,
- service de petits travaux (bricolage, jardinage...).

En collaboration avec différents partenaires :

- accueil familial pour personnes âgées,
- accompagnement en fin de vie,
- animation résidences personnes âgées,
- aide aux familles...

Paiement par Chèque Emploi Service Universel (CESU) accepté, réduction d'impôts possible.

N'hésitez pas à contacter la responsable de votre secteur. Elle vous fixera un rendez-vous ou se déplacera à votre domicile afin de vous proposer des réponses adaptées à vos besoins.

Françoise JOUD-VOULHOUX

Ilot Grammont - 1, rue du Lieutenant Argenton - Appt 2012 - 01300 BELLEY
Téléphone : 04 79 81 59 37 - Télécopie : 04 79 81 32 59

Accueil téléphonique tous les jours de 9 h à 10 h.

Accueil du public sans rendez-vous, le mardi de 9 h 30 à 12 h 30.

10, rue Paré-d'Amour - B.P. 159 - 01004 BOURG EN BRESSE CEDEX
Tel. 04 74 45 51 70 - Fax 04 74 45 51 79 - E-mail : adapa@adapa01.com

ASSOCIATION LOI DE 1901 DÉCLARÉE EN JUILLET 1985 - Agrément service aux personnes - ADHÉRENTE UNA



1. $\frac{1}{x^2} = x^{-2}$
 $\frac{d}{dx} x^{-2} = -2x^{-3} = -\frac{2}{x^3}$

2. $\frac{1}{x^3} = x^{-3}$
 $\frac{d}{dx} x^{-3} = -3x^{-4} = -\frac{3}{x^4}$

3. $\frac{1}{x^4} = x^{-4}$
 $\frac{d}{dx} x^{-4} = -4x^{-5} = -\frac{4}{x^5}$

4. $\frac{1}{x^5} = x^{-5}$
 $\frac{d}{dx} x^{-5} = -5x^{-6} = -\frac{5}{x^6}$

5. $\frac{1}{x^6} = x^{-6}$
 $\frac{d}{dx} x^{-6} = -6x^{-7} = -\frac{6}{x^7}$

6. $\frac{1}{x^7} = x^{-7}$
 $\frac{d}{dx} x^{-7} = -7x^{-8} = -\frac{7}{x^8}$

7. $\frac{1}{x^8} = x^{-8}$
 $\frac{d}{dx} x^{-8} = -8x^{-9} = -\frac{8}{x^9}$

8. $\frac{1}{x^9} = x^{-9}$
 $\frac{d}{dx} x^{-9} = -9x^{-10} = -\frac{9}{x^{10}}$

9. $\frac{1}{x^{10}} = x^{-10}$
 $\frac{d}{dx} x^{-10} = -10x^{-11} = -\frac{10}{x^{11}}$

10. $\frac{1}{x^{11}} = x^{-11}$
 $\frac{d}{dx} x^{-11} = -11x^{-12} = -\frac{11}{x^{12}}$

11. $\frac{1}{x^{12}} = x^{-12}$
 $\frac{d}{dx} x^{-12} = -12x^{-13} = -\frac{12}{x^{13}}$

 **A NOTER !**

Sous-Préfecture de Belley
24 rue des Barons
☎ 04 79 81 01 09

Office du Tourisme Belley
☎ 04 79 81 29 06

Centre des Impôts de Belley
Ilôt Grammont
☎ 04 79 81 65 40

Direction Départementale de l'Équipement
149 rue de la République
☎ 04 79 42 28 10

EDF - GDF
Sécurité Dépannage réseaux électricité
☎ 04 74 46 83 24
Sécurité dépannage réseaux gaz
☎ 04 74 46 83 25

SOGEDO à VIRIGNIN
☎ 04 79 81 08 09

Hopital de BELLEY
☎ 04 79 42 59 59

GENDARMERIE
☎ 04 79 81 69 00

SMUR ☎ 15

POMPIERS ☎ 18

URGENCES ☎ 17

